



*Commune d'Oron*

## **Commission des finances**

### **Rapport concernant le préavis municipal**

**No 17/2013**

### **Concernant les comptes 2012**

Monsieur le Président du Conseil communal,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission des finances s'est réunie les 27 mai, 3 et 10 juin 2013. Mme Ariane Jordan, boursière, et M. Philippe Modoux, Syndic, ont volontiers répondu à toutes nos questions lors de la séance du 3 juin 2013. Nous les en remercions.

En préambule, nous tenons à rappeler que le budget 2012 avait été établi sur la base d'une consolidation des comptes des dix communes, ainsi que ceux du Sidehb et du bâtiment scolaire de Bussigny, Oron le Châtel et Chesalles.

La Commission des finances tient également à féliciter la boursière et son équipe ainsi que la Municipalité pour la qualité du document et explications remis au Conseil communal. Nous renonçons donc à relever dans le présent rapport les différences par rapport au budget, puisqu'elles sont dûment expliquées dans la documentation remise à l'ensemble des membres du Conseil communal.

Pour l'année 2012, le résultat se solde par un excédent de revenus d'un montant de CHF 30'726.37 contre un budget présentant un excédent de dépenses de CHF 284'400.00 (ceci, avant utilisation de la participation financière du Canton à la fusion de CHF 2'700'000). Ainsi en comparant ce qui est comparable, le résultat enregistré est de CHF 315'126.37 meilleur que celui qui figurait au budget 2012.

Le résultat avant amortissements extraordinaires se présente comme suit :

	<u>CHF</u>
Résultat selon comptes 2012	30'726.37
Amortissements extraordinaires	1'299'446.40
Utilisation fonds de réserve	- 903'884.10
Résultat avant amort. extraordinaires	<u>426'288.67</u>

En 2012, notre Commune a bénéficié d'un trop grand retour sur péréquation, ceci a été corrigé par la comptabilisation d'un passif transitoire de CHF 1'935'000 puisque il y aura lieu de rembourser au Canton le montant perçu en trop. Ce chiffre a été calculé avec prudence et ne devrait ainsi pas être dépassé lors de la demande de remboursement.



*Commune d'Oron*

La marge d'autofinancement se monte à 5,4 millions de francs y compris la subvention unique de 2,7 millions de francs suite à la fusion de nos communes.

Le rapport de révision de BDO SA, daté du 16 mai 2013 atteste que selon l'appréciation des réviseurs, les comptes annuels sont conformes aux dispositions du Règlement cantonal sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

Au vu de ce qui précède, la Commission des finances vous propose, Monsieur le Président du Conseil communal, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'accepter le préavis no 17/2013, concernant les comptes 2012.

Oron, le 10 juin 2013.

Les membres de la Commission des finances :

Isabelle Neyret

Hubert Bovet

Fabrice Chollet

Thierry Cuénoud

Christian Budry (président)

